amice
L'AVANTAGE MUTUEL

Rapport annuel 2015

Association des Assureurs Mutuels et Coopératives d'Assurance en Europe

Table des matières

Bienvenue 1

Avant-propos de la Présidente 2

Introduction de la Secrétaire générale adjointe 3

Promotion 4

Plaidoyer 7

Assistance 13

Assemblée générale annuelle 16

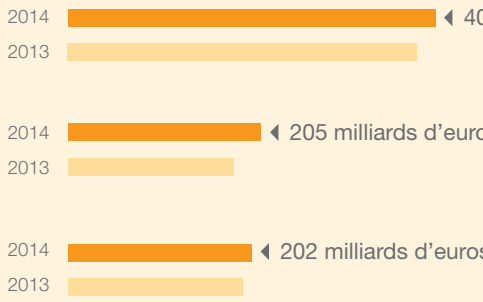
À propos de l'AMICE

Gouvernance et financement de l'AMICE 17
Conseil d'administration & Secrétariat de l'AMICE 18
Structure de travail 19
Membres de l'AMICE 20
Cartographie des membres de l'AMICE 21

Bienvenue!

Le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative a poursuivi sa progression en Europe. Les données ci-dessous témoignent de sa vigueur et incitent à maintenir notre dynamique de sensibilisation à l'intérêt de ce modèle d'entreprise.

Primes

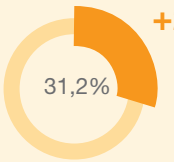


Total des primes
+7,2%

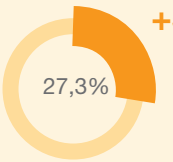
Primes assurance-vie
+12,3%

Primes assurance non-vie
+2,5%

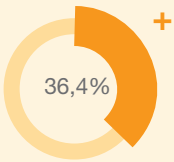
Parts de marché



Part totale du marché mutualiste



Part du marché assurance-vie



Part du marché assurance non-vie

Actifs totaux

2 755 milliards d'euros

+12,1%

Nombre de personnes employées

450 991

+1,6%

Nombre de sociétaires/ assurés

409 millions

+4,2%

Nombre d'assureurs mutuels et coopératifs en Europe en 2014: **2 702**

Source: Market Insights 2014, chiffres fournis par l' ICMIF

Avant-propos de la Présidente



Chers amis,

Un regard sur l'année écoulée permet de constater que tout ce que nous avons semé prend vie. Quelques initiatives sont encore à l'état de germes, mais de nombreuses autres laissent déjà voir de belles pousses et se portent à merveille. Certains de nos membres récoltent même déjà les fruits de notre travail collectif de promotion des principes de la mutualité.

Le dossier Solvabilité II a encore retenu une large part de notre attention en 2015. Lors du sprint final précédant l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire, l'AMICE est intervenue avec succès pour repousser les mesures qui auraient indûment pénalisé les mutuelles et les coopératives. À cet égard, je tiens à saluer l'énorme engagement de notre groupe de travail Solvabilité II qui, soutenu avec compétence par notre Secrétariat, a œuvré sans relâche pour défendre notre secteur.

Tout comme le volume de la réglementation Solvabilité II — née de l'idée d'établir un régime fondé sur des principes et devenue un mastodonte de 3 000 pages d'exigences très contraignantes —, le fardeau réglementaire s'est alourdi à tous les niveaux, qu'il s'agisse des exigences sectorielles ou intersectorielles (telles que les PRIIPs et la DDA). De la distribution à la protection des données, éviter une réglementation inutilement lourde, avec des conséquences financières potentiellement intenables pour les petites entreprises, reste un objectif majeur du travail de plaidoyer accompli par notre groupe de travail Affaires réglementaires.

Le Manifeste de l'assurance mutuelle et coopérative européenne, autre graine semée il n'y a pas si longtemps dans le champ Promotion de l'AMICE, nous a déjà gratifié d'une belle floraison en 2015. L'objectif de cette initiative proactive est d'expliquer l'essence de la mutualité et de prôner la création d'un environnement approprié et équitable pour les assureurs mutuels et coopératifs. L'événement organisé au Parlement européen pour le lancement de notre Manifeste a par ailleurs permis d'agrandir notre réseau de parties prenantes influentes. À cette occasion, j'avais souligné que les objectifs, la gouvernance et les stratégies des mutuelles étaient différents. Cette diversité contribue à préserver le choix des consommateurs et la stabilité du marché - un atout majeur qu'il faut encore faire pleinement comprendre à tous les décideurs politiques.

L'AMICE, en tant qu'association centrée sur ses membres, s'efforce constamment de leur apporter de la valeur ajoutée. Notre plan de renforcement de la coopération avec l'ICMIF (Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance) a commencé à prendre forme en 2015 et arrive maintenant en phase de concrétisation. Le Conseil d'administration de l'AMICE a la conviction que cette nouvelle dynamique permettra une représentation plus forte de notre secteur (en Europe et dans le monde) ainsi qu'une synergie des moyens et des ressources. Cet élargissement familial mutualiste ne pourra qu'être bénéfique dans notre travail d'Assistance aux membres.

La force de l'AMICE réside dans le dévouement et l'engagement de ses membres dans tous les domaines d'action: Promotion, Plaidoyer et Assistance. Ensemble, nous continuerons de semer afin de produire un avenir mutuellement bénéfique.



Hilde Vernaillen, Présidente de l'AMICE



Chers membres,

Les activités du Secrétariat de l'AMICE ne cessent de gagner en ampleur et en complexité. Le plan stratégique quinquennal a donc permis de structurer très clairement les orientations. Notre équipe est fière de ce que l'AMICE a accompli durant l'année écoulée pour ses membres et pour notre secteur. Les objectifs stratégiques de l'Association ont été définis dans un esprit et une volonté d'harmonie et de renfort mutuel, que nous nous sommes efforcés de concrétiser dans notre travail.

Dans le domaine de la Promotion, les événements marquants de l'année 2015 ont été le séminaire de l'AMICE sur la communication et la campagne pour le Manifeste de l'assurance mutuelle et coopérative européenne. Le séminaire sur la communication à l'ère numérique a permis de mieux comprendre les enjeux liés aux nouvelles techniques de communication, de stimuler les capacités de promotion de notre secteur et d'illustrer la symbiose entre nos trois objectifs de promotion, de plaidoyer et d'assistance.

Dans le domaine du Plaidoyer, certaines priorités d'action à long terme ont débouché sur des résultats positifs. Notre insistance pour que le principe de proportionnalité soit respecté par tous les législateurs et régulateurs à tous les niveaux du nouveau cadre prudentiel Solvabilité II a conduit à des modifications notables de la réglementation. Mais par ailleurs, de manière générale, les obligations d'information prévues par la législation européenne se font de plus en plus pesantes. Il nous faudra donc rester vigilants et rappeler encore et encore l'impératif de la proportionnalité dans toutes nos actions de plaidoyer.

Notre influence sur la politique s'exerce également dans une perspective de long terme. Notre plaidoyer gagne du terrain et nous aide à agrandir notre réseau influent de défenseurs d'une réglementation qui respecte le rôle, les caractéristiques et les spécificités des mutuelles et des coopératives et qui répond aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises.

L'échange d'informations de qualité et de connaissances spécialisées entre les membres de l'AMICE est un de nos objectifs essentiels. Sous l'égide de la commission Assistance, nous avons développé notre plateforme de soutien aux membres de l'AMICE. Pour ne citer que deux exemples, les séminaires organisés sur Solvabilité II et la réassurance ont favorisé la diffusion de bonnes pratiques inspirantes et une meilleure connaissance du marché.

L'AMICE est fière d'avoir accueilli six nouveaux membres en 2015, ce qui porte à 21 le nombre de pays représentés par l'Association. À la fin de l'année, l'AMICE comptait cent trois membres actifs, un membre associé et trois membres observateurs. Sur l'ensemble de l'année, l'expertise partagée sur une base volontaire au sein de l'AMICE a représenté 164 jours-personnes dans les groupes de travail, 87 jours-personnes dans les réunions statutaires et 159 jours-personnes dans les séminaires.

En douze mois, nous avons fait beaucoup de choses pour nos membres mais aussi grâce à nos membres et à leur engagement dans le Conseil d'administration, les groupes de travail et les séminaires. L'équipe du Secrétariat compte bien contribuer encore, en 2016 et au-delà, au succès des membres de l'AMICE et en particulier de ses membres PME.

H. Sheppard

Helen Sheppard, Secrétaire générale adjointe

Commission I - Promotion

L'objectif central de la commission Promotion est de mieux faire connaître les mutuelles et coopératives d'assurance. Tant dans son action de promotion du modèle mutualiste que lorsqu'il est fait appel à son expertise désormais établie, l'AMICE plaide pour un traitement approprié et équitable de tous les assureurs coopératifs et mutuels dans le marché unique européen.

Dans le domaine de la Promotion, l'année 2015 a été caractérisée par une dynamique de création d'initiatives – dont le séminaire sur la communication — d'exploitation de contenus existants afin d'amplifier leur diffusion — par exemple, la promotion multilingue du Manifeste de l'assurance mutuelle et coopérative européenne — et de consultation des membres de l'AMICE afin de s'assurer de l'intérêt mutuel apporté par les efforts de communication.

Les activités de promotion de l'AMICE sont bien évidemment liées aux actions de plaidoyer et d'assistance de l'Association et nous veillons à ce que ce soit aussi le cas en matière de communication. Le travail concerté des différentes commissions assure la cohérence du message diffusé par l'AMICE aux parties prenantes et maximise la création de valeur pour les membres de l'AMICE et le secteur.

Groupes de travail

La commission Promotion a trois groupes de travail: Communications, Promouvoir les valeurs mutuelles et coopératives et Réunions des associations. Tous coordonnent leurs efforts pour permettre à l'AMICE de faire connaître les atouts du modèle mutualiste.

Parmi les projets transversaux menés en 2015 figurent l'apport d'idées pour le thème et le programme du Congrès 2016 de l'AMICE qui se tiendra à Gand (www.amicegent2016.eu), la révision de la stratégie de communication de l'AMICE et le renforcement de la coordination du travail de l'AMICE et de l'ICMIF en vue d'amplifier la voix du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative et de permettre une utilisation plus efficace des ressources. En mai, l'AMICE et l'ICMIF ont conjointement publié le rapport Market Insights comportant des statistiques détaillées sur le marché des mutuelles en Europe en 2013.





Pourquoi les mutuelles sont importantes

L'«Étude sur la situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe» (Étude Panteia) publiée par la Commission européenne en 2012 a tout le potentiel pour imprimer un tournant décisif dans notre secteur. Réalisée dans le but de fournir une base de réflexion éclairée pour l'élaboration de futures politiques, ses conclusions sont on ne peut plus claires: «Il importe de promouvoir le concept mutualiste pour trois raisons: 1) comparées aux sociétés anonymes d'assurance, les mutuelles ont moins tendance à se lancer dans des activités spéculatives risquées; 2) un système mixte contribue à la stabilité du secteur financier en période de crise; 3) un secteur mutualiste plus fort favorise la concurrence.»

Pourtant, ce précieux rapport n'a pas encore reçu l'attention qu'il mérite. Par conséquent, pour appuyer le plaidoyer et coaliser le secteur mutualiste, l'AMICE et l'AIM (Association Internationale de la mutualité) ont créé un outil de communication destiné à attirer l'attention sur l'Étude Panteia. La brochure, intitulée «Mutuals in Europe: who they are, what they do and why they matter», a fait l'objet d'une promotion intense auprès des interlocuteurs de l'AMICE, notamment lors de la conférence «Booster les entreprises sociales en Europe» organisée en décembre 2015 par la Présidence luxembourgeoise du Conseil. Le document, présenté conjointement avec le Manifeste de l'assurance mutuelle et coopérative européenne, a également été envoyé à plusieurs institutions universitaires et instituts de recherche afin de mieux faire connaître le secteur.



L'Étude Panteia est plus pertinente que jamais. Elle fait l'éloge de «la vision à long terme inhérente au modèle d'entreprise des mutuelles». Ce message mérite d'être diffusé partout et l'AMICE œuvre pour que la valeur du modèle mutualiste et coopératif soit pleinement reconnue par les institutions européennes.

> «En 2015, la diffusion du message de force de la mutualité s'est intensifiée.»
>
> **Grzegorz Buczkowski**
> **Président de la commission Promotion**

Les origines des mutuelles

Une large part de la communication externe de l'AMICE est guidée par l'actualité, les événements organisés et les priorités de plaidoyer, mais l'Association entend également avoir un impact à plus long terme. Mieux informer les décideurs politiques sur les mutuelles et coopératives d'assurance, leur contexte et leurs valeurs, est un objectif essentiel de l'AMICE. Cette approche prospective trouve une belle illustration dans le projet «Origines des mutuelles».

Tout au long de l'année 2015, le groupe de travail Promotion a recueilli plusieurs récits expliquant le comment et le pourquoi de la création de mutuelles et coopératives d'assurance, ainsi que les valeurs qui les caractérisent. Ces récits sont tous uniques et différents — notamment en termes de pays et de contextes — mais forment ensemble un contenu narratif passionnant, qui illustre les valeurs communes à tous les assureurs mutuels.

Alors que l'Europe lutte pour se relever de la crise financière, le besoin de modèles d'entreprise privilégiant la stabilité et le long terme n'a jamais été aussi aigu. Ce projet de publication fait écho à la volonté de l'AMICE de s'engager dans une approche créative du travail de sensibilisation et d'influence des politiques. La publication «From past to present: a valuable model» sera présentée lors du Congrès 2016.

Séminaire Communications

Le séminaire de deux jours accueilli à Barcelone par Mutual Médica (ES) et intitulé «La communication des mutuelles à l'ère du numérique - Comment livrer un contenu de qualité et interagir efficacement avec la clientèle et les médias» s'est avéré captivant, grâce aux nombreuses études de cas combinées à des exposés de professionnels sur la communication efficace.



Les 22 et 23 octobre 2015, les membres de l'AMICE ont découvert durant quatre sessions de travail une série d'études de cas concrètes sur l'interaction avec les médias, la clientèle et les collaborateurs internes. Les participants ont également bénéficié de conseils pratiques pour une utilisation efficace des différents canaux de communication.

Les différentes sessions ont permis de mener une réflexion approfondie sur diverses questions: Avec quels récits les mutuelles et coopérative peuvent-elles capter l'intérêt des médias? Comment établir une relation de travail avec un journaliste? Comment se différencier dans la création de contenus mettant en relief les valeurs et spécificités des mutuelles et coopératives? Les réseaux sociaux et les applications numériques font désormais partie intégrante de la communication de nos sociétés. Les avantages et inconvénients de ces nouveaux canaux de communication ont donc été analysés pour discerner les situations dans lesquelles ils peuvent trouver une pertinence.

De la façon d'élaborer et présenter un contenu médiatiquement intéressant aux approches favorisant la communication interne en passant par les méthodes les plus efficaces pour construire une relation avec la clientèle nouvelle ou existante, le séminaire a traité un large éventail de thèmes pertinents pour les mutuelles et coopératives.

Les 35 participants ont unanimement indiqué qu'ils recommanderaient à leurs collègues de participer à un prochain séminaire de ce type organisé par l'AMICE.



Enquête sur la communication 2015

La raison d'être de l'AMICE est de servir ses membres. Il est donc important qu'elle vérifie régulièrement sa performance en la matière. En février 2015, une nouvelle enquête sur la communication a permis de constater que les activités de communication de l'AMICE étaient très largement appréciées par les membres.

Tous les répondants ont en effet indiqué être «très bien» ou «plutôt bien» informés par l'AMICE. Le nombre de visites du site web de l'AMICE a augmenté depuis l'enquête précédente (2013). Plus des trois quarts des répondants ont lu le Manifeste de l'assurance mutuelle et coopérative européenne et 79 % estiment qu'il contribue efficacement à promouvoir le secteur.

L'AMICE Briefing, qui présente deux fois par mois une synthèse de l'activité de l'AMICE, est l'outil de communication le plus apprécié: la quasi-totalité des répondants (plus de 97%) prend le temps de le lire et plus de 93% le qualifient de «bon» ou d'«excellent».

L'enquête porte sur tous les outils de communication interne et externe utilisés par l'AMICE, ainsi que sur de futurs outils potentiels. Les résultats servent de base pour revoir et améliorer les outils et pratiques, ainsi que pour optimiser l'efficacité des communications de l'AMICE. Qu'il s'agisse du site internet, de la newsletter ou des communiqués de presse, le Secrétariat veut s'assurer que les outils et produits de communication de l'AMICE répondent adéquatement à l'objectif poursuivi. Leur déploiement est crucial dans la stratégie de communication de l'Association.

Twitter



Le compte Twitter de l'AMICE, @AMICE_Mutuals, a été ouvert en février 2015. Il compte actuellement plus de 250 abonnés d'horizons divers: décideurs politiques, journalistes, membres, leaders d'opinion de l'économie sociale et de l'assurance. Des tweets sont régulièrement envoyés par ce nouveau canal de communication afin de diffuser rapidement l'actualité de l'AMICE ou de partager des informations importantes avec la communauté mutualiste.

Commission II: Plaidoyer

La nouvelle Commission européenne et le nouveau Parlement européen sont entrés en fonction début 2015, ce qui n'a pas empêché l'AMICE, armée de son Manifeste de l'assurance mutuelle et coopérative européenne (EMIM) et de sa carte des priorités de plaidoyer (heat map), de frayer son chemin dans les méandres, considérablement transformées, des affaires publiques européennes.

Qui dit nouveaux dirigeants, dit nouvelles visions. Le projet d'Union des marchés de capitaux (UMC) lancé par le Président Juncker en est un exemple flagrant. L'objectif annoncé de l'UMC est de mobiliser le capital en Europe et de l'orienter vers toutes les entreprises, y compris les PME. Cet effort de création d'un véritable marché unique des capitaux marque une nouvelle approche mais il reste à savoir quelles seront ses implications pour l'actuelle réglementation des services financiers.

Le nouveau cadre institutionnel européen n'a toutefois pas estompé les questions justifiant un plaidoyer. Loin de là. La date du coup d'envoi de Solvabilité II se rapprochant à grands pas, le rythme de travail et la coordination des réglementations de niveau 2 et de niveau 3 ont lourdement pesé sur le secteur de l'assurance. L'action de plaidoyer de l'AMICE s'est avérée payante puisque dans plusieurs cas, le secteur a réussi à convaincre la Commission européenne et l'EIOPA de revoir leurs plans et d'intégrer la proportionnalité dans le nouveau régime. L'imminence du «Big Bang» qu'est Solvabilité II s'est concrétisée avec la finalisation, après vingt ans de discussions, des 3 000 pages de textes réglementaires (à l'exception de la directive).

Le maintien de l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen a été un élément positif dans la sphère européenne des affaires publiques. Toute alliance avec les défenseurs de l'économie sociale permet au secteur de se faire entendre avec plus de force à Bruxelles sur des questions clés telles que la reconnaissance juridique des mutuelles. L'AMICE a étendu son réseau à tous ceux qui aspirent à un choix plus large des consommateurs, à une responsabilisation et à des modèles d'entreprise axés sur le long terme et économiquement résilients.

La création d'un marché unique numérique est un autre des projets phares de la Commission Juncker. À nouveau, l'enthousiasme des législateurs pour cette nouvelle vision soulève la question de la duplication et du chevauchement. Solvabilité II, normes IFRS, distribution, UMC: ces initiatives restent-elles appropriées dans la course au numérique? Aussi passionnantes que puissent être de nouvelles visions, l'AMICE est là pour rappeler aux dirigeants européens que la proportionnalité est essentielle dans tout nouveau projet - en ligne ou hors ligne – afin d'assurer des possibilités de prospérer à tous les types de modèles d'entreprise.

Présentation du Manifeste aux députés européens

Agrandir le réseau de l'AMICE et créer des coalitions renforce la voix du secteur dans la sphère des affaires publiques européennes. À cet égard, le petit-déjeuner débat du 4 février 2015, organisé au Parlement européen par l'AMICE et accueilli par l'eurodéputé italien Brando Benifei, a été une excellente opportunité de nouer des contacts.

L'objectif de l'événement était de présenter le Manifeste de l'assurance mutuelle et coopérative européenne (EMIM), qui expose clairement l'objet et la finalité du modèle mutualiste et coopératif ainsi que son approche inclusive de la gouvernance. Avant le débat, Hilde Vernaillen, Présidente de l'AMICE, a exhorté les parlementaires européens à agir pour la mise en place d'un environnement approprié et équitable pour les assureurs mutuels et coopératifs.

Les membres du Comité exécutif de l'AMICE et les députés européens ont ensuite recensé les principaux défis du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative. La révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 (initialement prévue en 2015 mais reportée à 2016) a été choisie par les eurodéputés comme moment opportun pour rappeler à la Commission européenne les changements politiques requis pour sortir l'Europe de la crise économique, privilégier le choix des consommateurs et assurer la stabilité du marché.



«L'horizon est ouvert pour des approches démocratiques en matière de services financiers [...]. Le modèle mutualiste ne relève pas du passé, il est l'avenir!»

Jens Nilsson, député européen

Union des marchés de capitaux

L'UMC, le plan d'action multidimensionnel adopté par la Commission européenne pour stimuler la croissance et l'emploi en Europe par la mobilisation du capital, a démarré avec la publication d'un Livre vert qui a permis à l'AMICE, en étroite coopération avec ses membres, de transmettre des messages clés et demandes spécifiques pour promouvoir le modèle d'entreprise mutuelle et coopérative dans les services financiers.

Lors de l'annonce de son plan d'action pour l'UMC en septembre, la Commission européenne a lancé un appel à contributions sur le cadre réglementaire des services financiers dans l'Union européenne, de manière à mieux appréhender les interactions entre les règles individuelles et l'effet cumulé de l'ensemble de la législation et à déceler les éventuelles duplications, incohérences et lacunes. L'AMICE a répondu à cet appel en détaillant une quarantaine de problèmes liés au régime Solvabilité II, à la réglementation des produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), à la Directive sur la distribution d'assurances (DDA) et aux normes IFRS.

L'AMICE a également participé à l'audition publique de la Commission européenne concernant le Livre vert sur les services financiers de détail publié en décembre 2015 et, à cette occasion, a appelé à une approche pragmatique de l'offre transfrontalière de services et produits d'assurance et a souligné que le concept de proximité était un élément clé du modèle d'entreprise des mutuelles et coopératives d'assurance. L'AMICE estime que les assureurs doivent rester libres de décider si ils veulent offrir des produits transfrontaliers.

Le compte à rebours vers Solvabilité II

Au cours des derniers mois précédant la date butoir fixée pour l'entrée en vigueur du régime Solvabilité II (le 1er janvier 2016), la législation connexe, fondée sur la directive Solvabilité II (et la directive Omnibus II), a été publiée: les actes délégués (règlement), les normes techniques d'exécution (ITS) et deux séries d'orientations de l'EIOPA. Au total, la Commission européenne a publié 15 séries d'ITS et l'EIOPA a publié 688 lignes directrices.



Au cours de cette année 2015 très intense, le groupe de travail Solvabilité II a redoublé d'ardeur à chacune de ses réunions mensuelles. Au total, l'AMICE a répondu à 19 consultations officielles émanant d'instances de réglementation et de contrôle et a participé à 13 réunions à l'EIOPA, à la Commission européenne et au Parlement européen, sans oublier les nombreuses discussions par courrier électronique ou téléconférence.

Phase préparatoire

La phase préparatoire à la mise en œuvre de Solvabilité II a permis de prendre conscience des implications du nouveau cadre réglementaire applicable au secteur de l'assurance. Elle s'est accélérée en 2015 avec la demande d'effectuer une évaluation prospective des risques propres (FLAOR) et de soumettre en juin un sous-ensemble de modèles de rapport sur la base des données de l'exercice 2014.

Certains éléments du cadre réglementaire exigent l'approbation préalable des autorités de contrôle. Les six premières normes techniques d'exécution (ITS) adoptées en mars 2015 couvrent la période de mise en application progressive de Solvabilité II entamée le 1er avril 2015. L'AMICE a suivi de près le processus d'approbation des rappels de cotisations, des paramètres propres à l'entreprise ainsi que des «mesures relatives aux garanties de long terme», introduites dans la directive Omnibus II et destinées à faciliter l'offre de garanties à long terme telles que les produits de retraite.

Investissements à long terme

En septembre 2015, la Commission a proposé de modifier le règlement délégué sur Solvabilité II afin d'instaurer pour les assureurs de meilleures incitations à investir dans les projets d'infrastructure. À cet effet, une nouvelle disposition définissant les investissements d'infrastructure et un nouveau sous-module «risque sur actions d'infrastructure éligibles» ont été intégrés dans le texte législatif, conduisant à une réduction considérable des exigences de fonds propres. L'AMICE a néanmoins indiqué que cette révision était insuffisante pour concilier les exigences de fonds propres applicables aux entreprises d'assurance et de réassurance avec les objectifs européens pour l'emploi, la croissance et l'investissement et ne permettait pas non plus de garantir, à terme, leur contribution au processus conçu pour accélérer la croissance à travers l'ambitieuse Union des marchés de capitaux.

Paquet sur l'information prudentielle

La transparence est une des pierres angulaires du nouveau régime prudentiel. Solvabilité II impose aux sociétés d'assurance de présenter des rapports aux autorités de contrôle, mais aussi de rendre publiques des informations essentielles sur la solvabilité et la situation financière

de l'entreprise. Pour la quatrième année consécutive, AMICE a consacré un temps et une énergie considérables à tenter d'influencer la forme finale des nombreuses obligations de déclaration trimestrielle et annuelle.

Résultats positifs

Dans un contexte d'inquiétudes persistantes quant aux délais serrés et retards dans la finalisation du travail préparatoire ainsi que face au risque de plus en plus réel de disparités dans la mise en œuvre du nouveau régime prudentiel, l'approche constructive de l'AMICE dans ce chantier gigantesque s'est montrée influente, consolidant ainsi sa position de partie prenante incontournable.

Quelques succès notables sont à épingler en 2015:

- Le Commissaire Hill a confirmé à l'AMICE que la Commission européenne prévoyait d'inclure le calibrage des investissements en actions lors de la révision de la formule standard prévue en 2018.
- La Commission européenne a modifié les actes délégués pour étendre aux actions non cotées la mesure transitoire portant sur les investissements en actions.
- L'EIOPA a finalement accepté d'autoriser les autorités nationales de contrôle à exempter les sociétés d'assurance de l'obligation de communiquer certaines informations sur les notations de crédit de leur portefeuille d'investissement lorsque la gestion de ces actifs est externalisée. La proposition initiale aurait contraint les sociétés d'assurance à payer jusqu'à 1 million d'euros par an aux agences de notation afin de obtenir l'information requise.
- Le principe de proportionnalité a été renforcé dans la seconde série d'orientations de l'EIOPA et dans les ITS. Le mot «matériel» a été ajouté dans les orientations chaque fois que c'était opportun. Une convention de dénomination simplifiée a permis de réduire de plus de 50 % le nombre de feuilles de calcul en alignant la définition de l'activité commerciale sur les systèmes informatiques. L'EIOPA a également précisé que la proportionnalité n'était pas limitée aux calculs annuels.
- L'EIOPA a supprimé la duplication des déclarations annuelles et trimestrielles en demandant que toutes les informations soient communiquées selon les échéances annuelles et a introduit quatorze modifications dans le paquet sur l'information prudentielle.
- L'EIOPA a allongé le délai de présentation du rapport sur la stabilité financière à sept semaines au lieu de six et cette règle s'applique déjà pendant la période de transition.
- L'EIOPA a retiré ses orientations sur l'audit externe, mais la tendance à voir les autorités nationales de contrôle adopter des approches divergentes en ce qui concerne les exigences d'audit reste préoccupante.
- Le règlement de la Banque centrale européenne relatif aux obligations de déclaration statistique applicables aux sociétés d'assurance (BCE/2014/50) a intégré plusieurs suggestions de l'AMICE, dont l'alignement sur le seuil de déclaration trimestrielle prévu par Solvabilité II.
- L'EIOPA prolongera son support à l'utilisation de l'outil développé pour les entreprises (T4U).

Soutien aux membres

Parallèlement à ses interactions avec les principaux décideurs du régime Solvabilité II, l'AMICE a également servi de plateforme permettant à ses membres de mieux comprendre le futur cadre réglementaire. Dans ce contexte, l'AMICE a mené treize sondages sur des thèmes tels que la transposition de la directive Solvabilité II dans les États membres, les demandes concernant le test de l'impact de la conjoncture actuelle des faibles taux d'intérêt, l'outil T4U (logiciel de reporting XBRL développé et fourni par l'EIOPA) et l'audit externe des informations à destination du public au titre de Solvabilité II.

Sur le plan de l'assistance pratique, l'AMICE a lancé un service Question-Réponse (Q&A) pour tous les membres de l'AMICE et concernant tous les niveaux du paquet législatif Solvabilité II. En 2016, l'AMICE et l'EIOPA ont organisé conjointement trois ateliers offrant des informations techniques détaillées sur les exigences en matière d'information et de publication.

Solvabilité II, le nouveau cadre européen de contrôle des risques, est entré en application le 1er janvier 2016 et le travail dans la vie réelle va donc seulement commencer. L'AMICE suivra de près l'application du nouveau cadre réglementaire pour s'assurer de sa mise en œuvre harmonieuse dans les États membres et de la prise de décisions cohérentes, qualitatives et efficaces par les contrôleurs nationaux.

> «La carte des priorités du plaidoyer (heat map) de l'AMICE a permis de guider et d'affiner nos actions visant à influencer les décideurs politiques en Europe.»
>
> **Patrik Schinzel**
> **Président de la commission Plaidoyer**

Distribution

L'Union européenne a entrepris d'actualiser les règles concernant la distribution des produits d'assurance et les activités après-vente. Tout au long de l'année 2015, le groupe de travail Affaires réglementaires a contribué à ce processus en veillant à faire entendre les points de vue du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative. L'AMICE a soutenu l'objectif défini qui est d'accroître la confiance des clients à l'égard des marchés financiers de détail.

Le conseil des autorités de surveillance de l'EIOPA a entendu l'inquiétude suscitée par sa consultation prématurée concernant la proposition de lignes directrices sur les modalités de surveillance des produits et de gouvernance. La consultation a donc été reportée au mois d'octobre et l'AMICE a transmis sa réponse en janvier 2016.

En juin, les décideurs politiques européens ont approuvé la proposition de directive modifiée sur les ventes de produits d'assurance. La DDA couvrira toute la chaîne de distribution et remplacera la directive sur l'intermédiation en assurance de 2002. Après son adoption par le Parlement européen en novembre, le texte législatif a été adopté par le Conseil en fin d'année. La Commission européenne va à présent s'attacher à adopter des mesures de niveau 2 (actes délégués) sur les modalités de surveillance des produits, de gouvernance, de gestion des conflits d'intérêts, d'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié, ainsi que celles concernant l'information des clients.

L'AMICE a également suivi de près les discussions sur les documents d'informations clés et a alerté les services de la Commission européenne et de l'EIOPA sur divers points problématiques. Le règlement PRIIPs de 2014 impose la publication de ces documents d'informations clés à tous ceux qui élaborent ou vendent des produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance. L'objectif est de faciliter la comparaison des produits par les investisseurs de détail, mais le débat sur la standardisation de ces documents d'informations clés se poursuit.

Comptabilité

L'AMICE est représentée au sein du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG), qui contribue à l'élaboration des IFRS émises par l'IASB et fournit une expertise technique et des avis à la Commission européenne sur les questions de comptabilité. L'EFRAG s'efforce actuellement de rendre la révision par l'IASB de la norme concernant les contrats d'assurance (IFRS 4) la plus claire possible.

En décembre 2015, l'IASB a publié un exposé-sondage sur les conséquences comptables de l'application de la norme IFRS 9 (concernant les instruments financiers) avant l'application de la nouvelle norme IFRS 4. Sur cette base, l'IASB a décidé de reporter l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 pour certaines entités afin de tenir compte des conséquences comptables (non-concordances). L'AMICE a remis sa réponse en février 2016.

Depuis 2014, l'IASB discute de diverses questions liées au modèle des contrats sans participation aux bénéfices et, depuis plus récemment, du modèle des contrats avec participation aux bénéfices. L'IASB a décidé de ne pas maintenir l'approche «miroir» proposée initialement et soutenue par les membres de l'AMICE. Selon l'IASB, l'approche fondée sur la rémunération variable répondrait à certaines préoccupations du secteur.

Gouvernance d'entreprise

Qu'elles émanent de Solvabilité II, de l'OCDE ou de l'IAIS, les initiatives en matière de gouvernance abondent. Pour le secteur mutualiste et coopératif, la responsabilité envers les sociétaires est primordiale et l'AMICE défend une approche cohérente dans le débat politique sur la gouvernance. Ainsi, dans ses observations en réponse à la consultation de l'IAIS sur la nouvelle version des principes de base en matière d'assurance applicables à la gouvernance d'entreprise (BA 7), elle a souligné la nécessité de maintenir des normes suffisamment souples pour tenir compte de la diversité des structures d'entreprise et régimes juridiques. L'AMICE a formulé ses commentaires en étroite coopération avec l'ICMIF. Lors de son Assemblée générale de novembre 2015, l'IAIS a adopté la version révisée des PBA 7, qui comporte à présent un passage explicatif sur les mutuelles et les coopératives, ce dont le secteur ne peut que se réjouir.

Dialogue social: accord sur le télétravail

Le 10 février 2015, le Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances, au sein duquel figurent des représentants de l'AMICE, du BIPAR, d'Insurance Europe et d'UNI-Europa, a signé une déclaration commune sur le télétravail qui recense les facteurs pertinents pour les accords collectifs ou individuels de télétravail au niveau national ou de l'entreprise.

Interview de Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire (Grand-Duché de Luxembourg)

1. Est-ce qu'une économie plus humaine, où l'humain et ses besoins et non le profit seraient au centre, pourrait être la solution aux défis sociaux, économiques et culturels auxquels fait face l'Union européenne en ce moment ?

L'économie sociale et solidaire contribue aujourd'hui largement à l'emploi en Europe avec plus de 14 millions de personnes.

L'un des plus grands défis auxquels l'Union européenne continue à faire face actuellement est précisément le taux de chômage, notamment le taux de chômage des jeunes, qui reste très élevé. Une étude a montré qu'il faudra encore jusqu'en 2022 avant d'arriver de nouveau au taux de chômage d'avant la crise économique.

Un deuxième grand défi pour l'Union européenne concerne la précarité des emplois des personnes qui sont en emploi. Il devient essentiel d'analyser la qualité des emplois; car il ne s'agit pas seulement de réduire le taux de chômage mais également d'améliorer la qualité des emplois. Ce qui est d'ailleurs effrayant, c'est que la précarité en Europe concerne surtout les jeunes.

Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la lutte contre le chômage et l'augmentation de la qualité des emplois est déterminant car l'économie sociale et solidaire, de par ses valeurs, a démontrée d'être plus résiliente en période de crise et les emplois qui sont créés au sein des entreprises de l'économie sociale sont des emplois de qualité.

2. Lors de la conférence sur l'économie sociale organisée par la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en décembre dernier vous avez souligné que vous alliez vous engager personnellement auprès de la Commission européenne afin que l'économie sociale soit considérée comme l'un des axes permettant de remédier au problème du chômage au sein de l'UE. Vous avez d'ailleurs écrit aux Commissaires européens Marianne Thyssen et Elżbieta Bieńkowska ainsi qu'au Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Votre initiative a-t-elle reçu l'appui de la Commission européenne? Et si oui, des propositions concrètes ont-elles été proposées ?

Mon engagement personnel auprès de la Commission européenne remonte à la conférence organisée par la Présidence italienne du Conseil les 17 et 18 novembre 2014, à la suite de laquelle nous avons envoyé une lettre conjointe du trio de Présidence Italie-Lettonie-Luxembourg au Président Juncker et aux Commissaires Bieńkowska et Thyssen afin de les inviter à donner suite aux recommandations formulées dans la déclaration de Rome. Notre lettre n'a malheureusement pas encore suscité de réactions concrètes de la part de la Commission européenne. J'ai constaté avec satisfaction que l'Intergroupe du Parlement européen a été reçu par la Commissaire Bieńkowska tout récemment. Il semble donc y avoir une évolution.



Suite à la conférence « Boosting social enterprises in Europe », organisée les 3 et 4 décembre 2015 sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil, et à laquelle six Etats membres (France, Espagne, Italie, Luxembourg, République slovaque et Slovénie) ont annoncé la création d'un groupe de travail sur la promotion de l'économie sociale et solidaire en Europe, nous avons envoyé une lettre conjointe au Président Juncker au mois de février de cette année.

3. La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE a présenté un projet de conclusions qui a été voté par le Conseil le 7 décembre 2015. Comment ces conclusions ont-elles été reçues par la Commission européenne ?

La Commission européenne a été activement impliquée dans les discussions qui ont menées à l'adoption des conclusions du Conseil sur « La promotion de l'économie sociale en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe » car elle a été présente à chacun des groupes de travail entre les Etats membres. La Commission européenne a un rôle important à jouer dans ce processus. Elle l'a fait du temps des Commissaires Barnier et Andor. Il faut renouer avec cette approche.

Nous n'avons pas reçu à ce jour de réaction de la part du Président Juncker ou de l'un des Commissaires. Ce sera donc principalement à la société civile (i.e. aux entreprises de l'économie sociale elles-mêmes) et aux Etats membres – individuellement ou en coopération les uns avec les autres – d'agir concrètement pour mettre en œuvre ces conclusions.

4. La Commission Juncker n'a pas mentionné des initiatives éventuelles consacrées à l'économie sociale dans son programme de travail pour 2015 ou 2016. Selon vous, la Commission et les Etats membres considèrent-ils les entreprises de l'économie sociale comme des acteurs essentiels de l'économie?

L'annonce de la création du groupe de travail sur la promotion de l'économie sociale et solidaire en Europe démontre bien l'intérêt porté par les Etats membres. Ce groupe n'est d'ailleurs pas un groupe fermé et nous sommes confiants de l'élargir à d'autres Etats membres dans les mois à venir. Ainsi nous allons travailler ensemble sur la mise en œuvre des conclusions du Conseil et espérons ainsi susciter plus d'intérêt de la part de la Commission européenne afin qu'elle inclue l'économie sociale et solidaire dans son programme de travail déjà à partir de 2017.

5. Les défis rencontrés par les mutuelles en Europe découlent le plus souvent d'un manque de reconnaissance juridique au niveau européen. Quelles sont pour vous les actions concrètes qui pourraient être mises en œuvre par les institutions européennes pour remédier à ce problème majeur ?

Les mutuelles sont des acteurs majeurs dans de nombreux pays européens, y compris au Luxembourg d'ailleurs. A contrario, tous les Etats membres de l'Union européenne n'ont pas de tradition mutualiste. Cependant, Je ne pense pas que les difficultés éventuelles des mutuelles soit principalement d'ordre juridique. Il me semble plutôt que c'est par un manque de sensibilisation aux spécificités non pas des services offerts par les mutuelles, mais plutôt du mode de fonctionnement et des spécificités des organisations mutualistes. Je plaiderais pour une promotion ciblée du modèle mutualiste, à travers des efforts de sensibilisation et d'information non seulement au niveau européen, mais surtout à destination des Etats membres qui n'ont pas (encore) de tradition mutualiste.

Merci Monsieur le Ministre.

Conseil de l'Union européenne | Conclusions sur « la promotion de l'économie sociale en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe », décembre 2015.

« Par «entreprises d'économie sociale», on entend un ensemble d'organisations fondées sur la primauté de l'humain sur le capital, qui réunit des formes organisationnelles telles que des coopératives, des mutuelles, des fondations et des associations, ainsi que des formes nouvelles d'entreprises sociales. Ces entreprises peuvent être considérées comme des vecteurs de cohésion sociale et économique dans toute l'Europe car elles contribuent à créer une économie sociale de marché pluraliste et résiliente. »

Économie sociale

La dynamique lancée par le déjeuner-débat au Parlement européen s'est amplifiée tout au long de l'année. En 2015, l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen (SEIG) a tenu trois auditions publiques. La première priorité du SEIG est de mieux intégrer l'économie sociale dans le programme politique de l'Union européenne. Lors de deux de ces auditions, Christophe Ollivier et Grzegorz Buczkowski, membres du Conseil d'administration de l'AMICE, ont exposé le rôle des mutuelles et coopératives d'assurance dans le financement de l'économie sociale, expliqué les obstacles juridiques auxquels sont confrontées les mutuelles dans l'Union européenne et souligné le besoin d'une reconnaissance juridique appropriée et uniforme du modèle mutualiste dans l'ensemble de l'Europe.

Le travail de plaidoyer de l'AMICE poursuit notamment l'objectif central de veiller à ce que ses membres bénéficient de la liberté d'entreprendre dans des conditions de marché équitables. Le SEIG constitue à cet égard un noyau de soutien pour le secteur mutuel et coopératif et peut plaider dans ce sens auprès des décideurs politiques européens. De même, la coopération continue de l'AMICE avec Social Economy Europe constitue une plateforme précieuse pour créer des alliances avec d'autres organisations de l'économie sociale, par exemple, à travers ses interactions avec le Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES) actuellement consulté sur l'amélioration du cadre réglementaire applicable aux acteurs de l'économie sociale, dont les mutuelles et les coopératives.

L'intérêt politique croissant pour l'économie sociale a été démontré par la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, qui a organisé en décembre une conférence majeure sur ce thème. L'AMICE figurait parmi les intervenants et a tenu un stand avec l'AIM et la FNMF (FR) dans le but de mieux faire connaître le secteur. L'AMICE a aussi contribué à l'élaboration de propositions spécifiques pour la feuille de route adoptée par la Présidence luxembourgeoise du Conseil à l'issue de la conférence.



Commission III - Assistance

Quand on a de bonnes idées, il faut les diffuser. L'échange d'informations de qualité et de connaissances spécialisées entre membres de l'AMICE constitue donc une part essentielle du travail de la commission Assistance.

Dans ce contexte, les deux séminaires organisés par l'AMICE en marge des activités courantes ont assuré une année bien remplie aux groupes de travail Réassurance, Santé et RSE.

La sixième Rencontre des gestionnaires de la réassurance mutuelle et coopérative en Europe, organisée à Madrid, a remporté un franc succès et a donné lieu à des échanges extrêmement dynamiques. Le groupe de travail Santé est à présent bien établi en tant que plateforme efficace d'échanges entre membres dans le domaine de l'assurance maladie. De même, le groupe de travail RSE offre de nombreuses occasions de partager des idées innovantes démontrant qu'il est possible d'amener des transformations en matière de responsabilité sociale de l'entreprise dans le secteur de l'assurance.

L'AMICE accorde une attention spéciale aux petites et moyennes entreprises d'assurance mutuelle et coopérative. Le séminaire sur Solvabilité II en est un exemple éclatant puisqu'il était organisé pour aider les membres de l'AMICE, et en particulier les PME, à cheminer avec succès vers la mise en application du nouveau régime prudentiel Solvabilité II.

Le principe de solidarité est un fondement du mouvement mutualiste, comme l'a reflété l'enquête réalisée auprès des PME membres de l'AMICE, qui ont confirmé la valeur accordée aux échanges de bonnes pratiques. Que ce soit à travers des séminaires, des études de cas ou des groupes de travail, tout au long de l'année 2015, l'AMICE a servi de canal de diffusion de bonnes idées aux mutuelles et coopératives partout en Europe.

Santé

Le groupe de travail Santé a pris sa vitesse de croisière et est maintenant constitué de participants offrant un mix précieux d'expériences. Tout au long de l'année, sa mission a été de mettre en avant le rôle et le potentiel de croissance du secteur mutuel et coopératif en termes de préservation du niveau et de la qualité de la couverture santé pour les citoyens européens.

Sous la conduite de la Mutualité Française (FNMF), membre de l'AMICE, le groupe de travail Santé a réalisé une étude de l'impact de l'innovation technologique sur les prestations d'assurance maladie et de soins de santé. Selon les conclusions de cette étude, les principaux bénéfices de l'innovation technologique pour les assurés résident dans le développement de nouveaux services et dans la prévention. Pour les assureurs, les bénéfices de l'innovation technologique sont l'amélioration de leur renommée, la fidélisation des clients et les économies de coûts réalisées.

À l'occasion de réunions du groupe de travail, des études de cas sur le système de soins de santé et le rôle de l'assurance privée dans les marchés danois, néerlandais et suédois ont été présentées par des membres de l'AMICE et ont constitué autant de sources d'inspiration pour les participants.

De plus, le groupe de travail a également invité des représentants de l'AIM, l'Association internationale de mutuelles de santé, à venir partager leur expérience et échanger des informations sur divers projets législatifs européens.

> «La mise sur pied et la gestion du groupe de travail Santé est un des faits marquants de cette année chargée en événements.»
>
> Jorge Vázquez Morenés
> Président de la commission Assistance

Sixième Rencontre des gestionnaires de la réassurance

Pour le groupe de travail Réassurance, le moment marquant de l'année a été la sixième Rencontre des gestionnaires de la réassurance mutuelle et coopérative en Europe, accueillie à Madrid par Mutua Madrileña (ES) les 16 et 17 avril 2015. L'organisation de l'événement à Madrid a permis d'augmenter le taux de participation des membres espagnols de l'AMICE, qui ont ainsi pu découvrir l'intérêt de ce type d'échanges au niveau européen.



Outre les gestionnaires de la réassurance d'organisations membres de l'AMICE, plusieurs gestionnaires des risques, actuaires, directeurs financiers et directeurs généraux étaient présents à cette rencontre, riche en informations sur les titres assurantiels (et leur capacité à constituer pour les PME d'assurance une alternative à la réassurance traditionnelle), les moyens de surmonter les obstacles à la collaboration (entre mutuelles ou coopératives) en réassurance, la couverture de réassurance au regard des scénarios de Solvabilité II (diversification insuffisante, exposition au risque de catastrophe naturelle ou gestion de la fréquence des sinistres) et la réassurance rétrospective (en tant que moyen d'allégement du bilan par transfert de portefeuilles de pertes).

Le séminaire avait été structuré pour être aussi participatif que possible, avec des discussions en petits groupes après chaque session et l'encouragement d'échanges entre spécialistes en réassurance et, par exemple, les souscripteurs et les actuaires. Comme l'a noté un participant, «l'interaction avec les autres participants durant les discussions fut excellente». L'événement a d'ailleurs reçu une remarquable évaluation de tous les participants.

Ce n'est pas une coïncidence si ces rencontres organisées par l'AMICE ont lieu en alternance avec la Réunion des professionnels de la réassurance (MORO), organisée à l'échelle mondiale par l'ICMIF. Le Secrétariat de l'ICMIF a participé activement à l'élaboration du programme de cette sixième rencontre organisée par l'AMICE, à laquelle étaient également conviés les membres de l'ICMIF. Cette coopération est réciproque. Lors de la réunion en ligne du groupe de travail Réassurance en septembre, des discussions ont été entamées sur la contribution de l'AMICE à la prochaine MORO, qui se tiendra à Londres du 6 au 8 juin 2016.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Le groupe de travail Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est parti à la recherche de projets susceptibles de servir d'inspiration. Il en est sorti un recueil, disponible en ligne, de courtes études de cas sur des projets étonnants et innovants, allant de l'extension de la couverture de l'assurance Sports aux accidents cardiaques à un programme de recyclage des rebuts et produits chimiques toxiques issus des activités agricoles, en passant par un projet d'incubateur d'entreprises. Commentaire d'un lecteur du recueil: «Quelle formidable idée de publier les synthèses de projets réalisés par des membres de l'AMICE pour inspirer d'autres entreprises – On en redemande!».

En février 2015, l'AMICE a participé au Forum plurilatéral sur la responsabilité sociale des entreprises organisé par la Commission européenne pour discuter de la future stratégie de l'Union en matière de RSE, dont l'adoption initialement prévue en 2015 a été reportée. Bon nombre des participants au forum ont souligné la nécessité évidente d'intégrer les aspects de RSE dans la législation financière. La nouvelle stratégie de l'Union dans ce domaine est donc très attendue par la communauté RSE.

Le changement climatique figurait parmi les principaux points à l'ordre du jour de la réunion d'octobre du groupe de travail, en particulier à la veille de la COP21. Certains membres de l'AMICE ont entrepris de relever le défi du changement climatique. Ainsi, aux Pays-Bas, Achmea utilise les données et connaissances actuarielles pour renforcer, à un coût acceptable, la résilience des clients en les soutenant avec des mesures préventives ou en réduisant l'exposition au risque dans les portefeuilles d'actifs. En France, l'exposition itinérante de la MACIF s'attache à informer le public sur diverses actions concrètes de lutte contre le changement climatique. En Italie, Unipol contribue à l'adaptation au changement climatique en transférant aux pouvoirs publics et aux PME des savoir-faire et instruments spécifiques dans les domaines de l'évaluation des risques, de la gestion des risques et de la reprise après sinistre, avec l'objectif d'accroître la résilience des zones urbaines industrielles.

Enquête auprès des PME

L'enquête réalisée par l'AMICE auprès de ses membres PME a révélé que ceux-ci apprécieraient la possibilité de participer virtuellement aux réunions des groupes de travail pour éviter les déplacements. Le Secretariat a le plaisir d'annoncer que la participation en ligne ou par téléphone à tous les groupes de travail est désormais possible.

Solvabilité II: mise en œuvre...et au-delà

L'échange d'expériences entre petites et grandes entreprises d'assurance mutuelle et coopérative s'est avéré particulièrement utile pour la préparation du secteur aux exigences très strictes de gouvernance et d'information imposées par Solvabilité II.

Le 3 novembre 2015, l'AMICE a organisé le dernier de sa série de séminaires sur Solvabilité II. Sur le thème de la «mise en œuvre ... et au-delà», un dernier état de la situation avant l'entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel le 1er janvier 2016 a été exposé aux participants. Ont suivi des sessions de présentations et de discussions sur les problèmes posés au niveau européen par la mise en œuvre divergente au niveau national, sur les schémas émergents dans le processus ORSA et sa gouvernance, ainsi que sur la complexité de la publication des données sur les actifs en vertu des nouvelles règles.



Mirko Kraft, de l'Université de Cobourg (DE), a indiqué que l'objectif d'harmonisation maximale poursuivi par le cadre réglementaire Solvabilité II risquait d'échouer en raison des options laissées aux États membres, de la mise en œuvre individualisée et de la discrétion des autorités en matière de contrôle. Selon lui, l'impact du nouveau régime pourrait être encore plus grand sur les mutuelles, du fait de leur taille et de leur structure. Le débat qui a suivi a mis en évidence le risque posé par les applications nationales divergentes du régime prudentiel. À défaut d'un contrôle adéquat, cela pourrait conduire à des distorsions de concurrence entre pays et entreprises et entraîner un arbitrage prudentiel par certains groupes d'assurance internationaux.

Il est primordial que les autorités veillent à garantir des conditions de marché équitables. «L'incertitude sur le fonctionnement concret du nouveau régime ne doit pas engendrer des charges supplémentaires pour les mutuelles et coopératives d'assurance», a souligné Mathieu Filippo (Achmea, NL), coprésident du groupe de travail Solvabilité II. «La surréglementation augmente le coût de la régulation, fausse la concurrence et se traduit par des coûts plus élevés pour les assurés», a indiqué Christophe Ollivier, directeur du Système fédéral de garantie de la Mutualité Française (FNMF, FR), qui accueillait le séminaire.

Mireille Aubry (Covéa, FR), coprésidente du groupe de travail Solvabilité II, a rappelé le principe primordial de la proportionnalité dans Solvabilité II. Selon elle, le cadre réglementaire doit inciter les entreprises à se concentrer sur ce qui est concret, afin de préserver la diversité du marché, «celle qui existe entre grandes et petites entreprises d'assurance, entre acteurs régionaux, nationaux et internationaux, entre assureurs généralistes et spécialisés et, surtout, entre les formes juridiques des sociétés: mutuelles, coopératives, organismes publics et sociétés anonymes».

Les participants se sont ensuite penchés sur les schémas émergents dans le processus ORSA, sur les investissements alternatifs (par exemple, dans les infrastructures) ainsi que sur l'estimation et l'évaluation continue des actifs. Les résultats de l'exercice FLAOR mené en France, les statistiques ORSA et les leçons de la phase préparatoire de 2014 ont fourni de précieuses indications pour la préparation du secteur au dispositif ORSA relevant du système de gestion et de gouvernance des risques.

Louisa Renoux, chef de projet Solvabilité II à la FNMF, a détaillé l'assistance et la formation fournies sur tous les aspects de Solvabilité II aux entreprises membres de la FNMF, qui a notamment développé un outil spécifique de mise en conformité.

La dernière session du séminaire avait pour thème la qualité et la gouvernance des données. Les participants y ont discuté des défis rencontrés à cet égard par les gestionnaires d'actifs et les entreprises et ont envisagé des solutions permettant de fournir dans les délais les données sur les actifs.

Jan Parner, directeur général adjoint de l'Autorité danoise des services financiers et membre du conseil d'administration de l'EIOPA, a confirmé que la mise en œuvre des mesures, volumineuses, de niveau 1 et de niveau 2, constitue pour les assureurs un véritable défi, auquel s'ajoute l'obligation de se conformer aux normes techniques et orientations (niveau 3). Selon lui, «l'élément crucial de Solvabilité II n'est pas tant la publication d'informations sur les risques, mais la manière de les gérer».

Plus de 85 délégués de quinze pays européens étaient présents au séminaire, parmi lesquels des représentants de l'EIOPA, des experts de haut rang de trois pays européens, des représentants d'associations nationales de mutuelles, des universitaires et des praticiens provenant d'organisations membres de l'AMICE.

Assemblée générale annuelle et colloque de l'AMICE

Le colloque de l'AMICE, organisé en parallèle de l'Assemblée générale du 19 mai 2015 à Bruxelles, avait pour but de susciter une réflexion sur l'éthique en matière de collecte et d'utilisation des données. À cet effet, les trois éléments du «triangle des données» — le big data (mégadonnées), l'éthique et la protection des données — ont été présentés aux participants.

Bâtir une économie des données est une priorité majeure de la Commission Juncker, a indiqué Márta Nagy-Rothengass, chef de l'unité «Chaîne de valeur des données» de la Commission européenne. La Stratégie pour un marché unique numérique en Europe, publiée en mai 2015, vise à stimuler la croissance et la création d'emplois. La vision de la Commission est celle d'une économie fondée sur les données, capable ainsi d'améliorer l'efficacité de la recherche, d'accélérer l'innovation et, conjointement, d'offrir des opportunités d'investissements conduisant à l'expansion des marchés et à l'élargissement du choix de biens et services à prix réduits.

Le phénomène de la numérisation est source d'innovations technologiques, d'utilisations nouvelles des données et d'apparition de nouveaux risques cybernétiques. Selon François-Xavier Hay (MACIF/GEMA, FR), la collecte, le traitement et l'exploitation des données transforment progressivement le mode de fonctionnement des entreprises et font émerger de nouveaux modèles d'entreprise. Ces dynamiques changent la façon dont les entreprises d'assurance – qui, depuis toujours, gèrent une abondance de données – organisent leurs activités.

En Europe, le cadre législatif de la protection des données, récemment révisé, vise à protéger les droits des consommateurs dans cette nouvelle ère des données.



Sarah Spiekermann (Vienna University of Economics and Business) a souligné qu'au-delà de la remise en cause de certains éléments de la réglementation, des questions éthiques plus vastes, dépassant largement le strict respect des règles relatives à la protection des données, sont également en jeu.

La problématique de la collecte, de l'agrégation, de l'utilisation et de l'accès des données est un sujet brûlant. Alors que les nouvelles possibilités d'exploitation de données se multiplient, il est essentiel de percevoir les motivations de l'acquisition de connaissances par les données pour pouvoir se prononcer sur le caractère éthique ou non de la démarche.

Un des futurs défis majeurs consistera à apporter plus de transparence dans la personnalisation et le profilage d'algorithmes. Le débat ne fait que commencer au niveau de l'Union européenne et le secteur devrait s'y préparer. Antonio Gaudioso, Secrétaire général de l'association italienne de défense des consommateurs Cittadinanzattiva, a rappelé la nécessité, au-delà d'une législation, d'une autorégulation en la matière. L'innovation technologique est en effet bien plus rapide que le rythme de progression de la législation. Selon lui, il est crucial de dépasser le cadre strict des règles et de responsabiliser les gestionnaires de risques et autres parties prenantes de manière à ce qu'ils adoptent un comportement éthique.

Christine Danielsen, responsable de la conformité à la mutuelle danoise Sygeforsikringen "danmark", a exposé un cas concret d'activité d'assurance fondée sur les données. Sygeforsikringen "danmark" est ce que l'on appelle une entreprise numérique: tous les processus, des demandes jusqu'aux sinistres, sont gérés électroniquement. Curieusement, la mutuelle a décidé de réduire au minimum la quantité de données exploitées. L'entreprise entend ainsi respecter au plus près sa mission, qui est d'apporter une sécurité aux assurés et non de collecter un maximum d'informations.

En conclusion du colloque, il a été relevé que le secteur de l'assurance opérait depuis longtemps sur la base de données. Alors que la numérisation voit arriver de nouveaux acteurs sur le marché des données, la question s'est posée de savoir si les assureurs mutuels et coopératifs avaient une approche ou une responsabilité particulière vis-à-vis de l'utilisation des données. Les assureurs mutuels sont, à juste titre, fiers de la gestion démocratique de leurs activités. La numérisation pourrait-elle permettre au secteur de faire encore un pas en avant en donnant aux personnes les moyens de gérer leurs risques et leurs données?

Gouvernance et financement de l'AMICE

Gouvernance

L'AMICE est une association internationale sans but lucratif de droit belge (aisbl/ivzw), fondée le 6 décembre 2007. Son budget est quasi exclusivement constitué des cotisations des membres. L'AMICE ne perçoit aucune subvention d'institutions publiques nationales ou internationales.

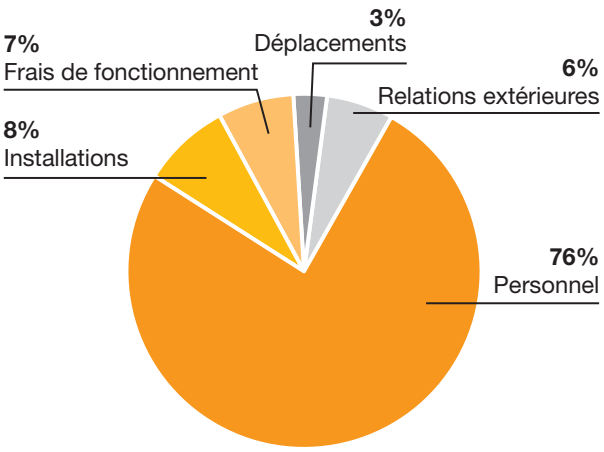
L'organe directeur suprême de l'AMICE est l'Assemblée générale. En 2015, l'Assemblée générale s'est tenue le 19 mai 2015 à Bruxelles et a été suivie d'un colloque sur la thématique des données.

Le Président de l'Association est le Président du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. Hidle Vernaillen, du groupe P&V (Belgique) est l'actuelle Présidente de l'Association, élue en 2013 pour un mandat de trois ans.

Le Conseil d'administration est chargé de la gestion des activités de l'Association et de s'assurer que les activités sont conformes à l'objet de l'Association et aux résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale. Depuis mars 2016, le Conseil d'administration est constitué de 21 membres issus de 13 pays (voir page 18). Le mandat de tous les administrateurs prendra fin en juin 2016 lors de la prochaine Assemblée générale, qui devra élire un nouveau Conseil d'administration pour un mandat de trois ans (2016-2019).

Performances financières

L'exercice financier 2015 de l'Association s'est clôturé sur un déficit budgétaire des activités ordinaires de 199 772 EUR, lié au départ du Secrétaire général de l'AMICE. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de couvrir ce déficit avec les réserves. Fin 2015, le total des réserves de l'Association s'élevait donc à 629 466 EUR.



Les commissaires aux comptes de l'AMICE, Ernst & Young, ont porté un avis favorable sur les comptes 2015. Les comptes annuels et le rapport des commissaires aux comptes sont disponibles séparément, dans leur version complète, pour les membres de l'AMICE.

€ ('000s)	2015	2014
Revenus		
Recette des cotisations	1 059	1 178
Autres revenus	8	5
Dépenses		
Frais de personnel	-970	- 655
Installations	-96	- 92
Frais de fonctionnement	-61	- 59
Déplacements	-39	- 49
Événements	-30	- 14
Relations extérieures	-44	- 53
Informatique	-26	- 18
Projets	0	- 38
Autres	-0.8	- 1
Excédent/Déficit activités ordinaires	**-200**	**204**
Revenus exceptionnels	**0**	**+ 6**
Total excédent/déficit	**-200**	**210**

L'AMICE est une des trois organisations patronales représentées au Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances. Elle est également représentée au Forum européen des pensions et a un siège d'observateur au sein de l'EFRAG. Trois représentants de membres de l'AMICE sont par ailleurs dans le groupe des parties concernées du secteur de l'assurance et de la réassurance institués par l'EIOPA.

L'AMICE figure dans les registres de transparence de la Commission européenne et du Parlement européen sous le numéro 62503501759-81

Conseil d'administration au 22 mars 2016

Présidente
Hilde Vernaillen | P&V, BE

Vice-présidents
Arnaud Chneiweiss | GEMA, FR
Wolfgang Weiler | HUK-Coburg, DE

Trésorier
Róbert Lilli | KÖBE, HU

Membres
Huub Arendse | Achmea, NL
Grzegorz Buczkowski | TUW SKOK, PL
Carlo Enrico de Fernex | Reale Mutua, IT
Frank Diegel | Itzehoer, DE
Patrice Forget | Covéa, FR
Markus Hongler | Swiss Mobiliar, CH
Allan Luplau | Sygeforsikringen "danmark", DK
Tom Meeus | Fédérale Assurance, BE
Pablo Mongelos García | Seguros Lagun Aro, ES
Christophe Ollivier | FNMF, FR
Marisa Parmigiani | Unipol, IT
Norbert Rollinger | R+V Versicherung, DE
Patrik Schinzel | Folksam, SE
Ann Sommer | Länsforsäkringar, SE
Jari Sundström | LähiTapiola, FI
Jorge Vázquez Morenés | Mutua Madrileña, ES
Dimitrios Zorbas | Syneteristiki, GR

Président honoraire
(non-membre du Conseil d'administration)
Asmo Kalpala, Président de l'AMICE de 2007 à 2013.

«La composition du Conseil représentera la diversité, la représentation géographique et le type d'activité des membres de l'association.»

Article 12.1.4 des statuts de l'AMICE

Secrétariat de l'AMICE

Rue du Trône 98/14
B-1050 Bruxelles
Tel: +32 2 503 38 78
Fax: +32 2 503 30 55
secretariat@amice-eu.org

Web: www.amice-eu.org
Twitter: @AMICE_Mutuals
Youtube: AMICE YouTube Channel

Helen Sheppard
Secrétaire générale adjointe
Tel: +32 2 609 56 42
helen.sheppard@amice-eu.org

Silvia Herms
Chef des affaires économiques et financières
Tel: +32 2 609 56 44
silvia.herms@amice-eu.org

Belma Yasharova (depuis avril 2015)
Conseiller juridique et politique
Tel: +32 2 609 56 43
belma.yasharova@amice-eu.org

Tatiana Paraskeva
Chargée de communication
Tel: +32 2 609 56 47
tatiana.paraskeva@amice-eu.org

Marlen Freire
Assistante administrative
Tel: +32 2 609 56 40
secretariat@amice-eu.org

Gregor Pozniak (Secrétaire général jusqu'en mai 2015)

Structure de travail

Commission I - Promotion

Président: Grzegorz Buczkowski | PL

- **Groupe de travail Communications**
  Présidence: Julien Hayen | BE
- **Groupe de travail Promouvoir les valeurs mutuelles et coopératives**
  Présidence: Christian Herrig | DE
- **Réunions des associations nationales**

Commission II - Plaidoyer

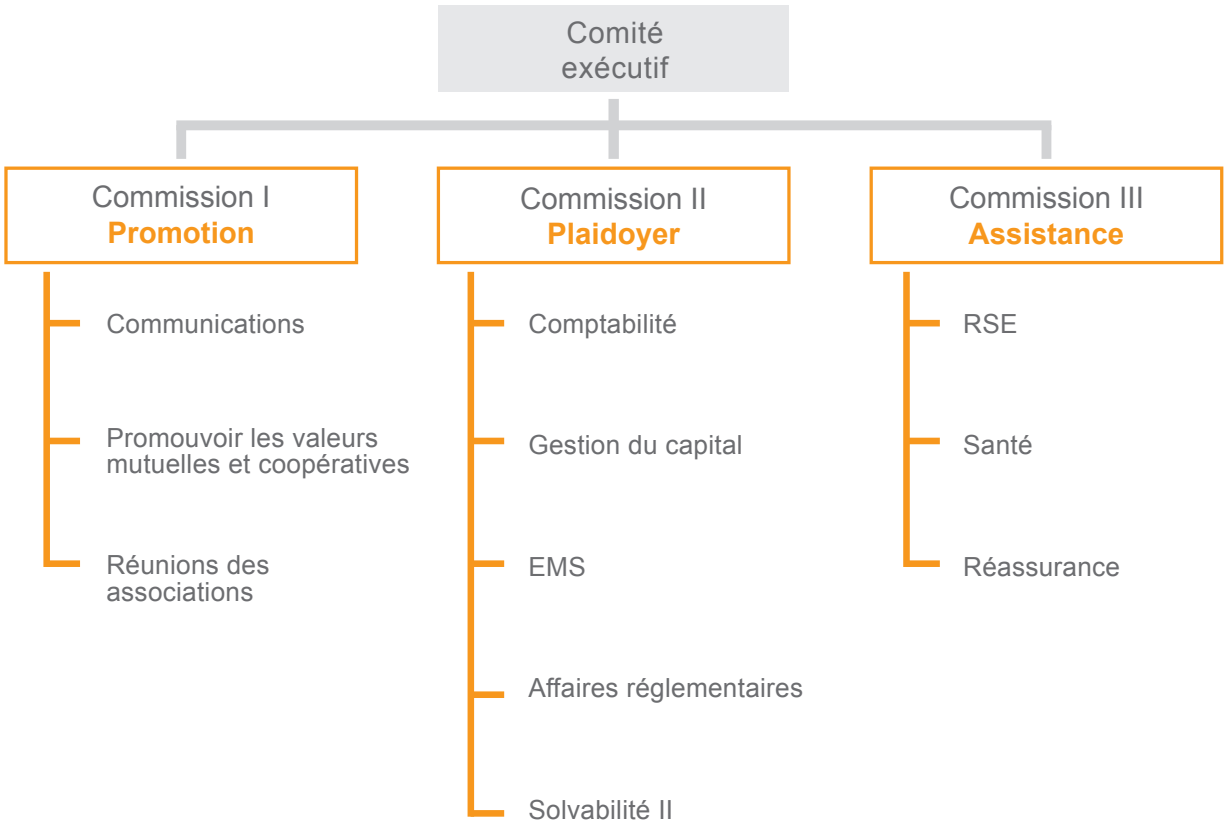
Président: Patrik Schinzel | SE

- **Groupe de travail Comptabilité**
  Présidence: Fabrice Guenoun | FR
- **Groupe de travail Gestion du capital**
- **Groupe de travail EMS (Statut de la mutuelle européenne)**
  Présidence: Renaud Huard | FR
- **Groupe de travail Affaires réglementaires**
  Présidence: Susanne Sjödin-Svensson | SE
- **Groupe de travail Solvabilité II**
  Présidence: Mireille Aubry | FR
  Mathieu Filippo | NL

Commission III - Assistance

Président: Jorge Vázquez | ES

- **Groupe de travail RSE**
  Présidence: Nicoletta Tranquillo | IT
- **Groupe de travail Santé**
- **Groupe de travail Réassurance**
  Présidence: Vivian Vourdoumpa | GR



Membres de l'AMICE

Allemagne
Bayerische Beamten Lebensversicherung a.G. | Concordia Versicherungs-Gesellschaft a.G. | Continentale Krankenversicherung a.G. | DEBEKA Verischerungsvereine | Gartenbau-Versicherung VvaG | Gothaer Konzern | GVV-Kommunalversicherung | HDNA VvaG | HUK-Coburg Haftpflicht-Unterstützungskasse kraftfahrender Beamter Deutschlands a.G. in Coburg | IDUNA Vereinigte Lebensversicherung a.G. für Handwerk, Handel und Gewerbe | INTER Krankenversicherung AG | Itzehoer Versicherung Brandgilde von 1691 VvaG | LVM Landwirtschaftlicher Versicherungsverein Münster a.G. | Mecklenburgische Versicherungs-Gesellschaft a.G. | OKV - Ostdeutsche Kommunalversicherung a.G. | R+V Versicherung AG | Signal Krankenversicherung a.G. | Signal Unfallversicherung a.G. | Stuttgarter Lebensversicherung a.G. | Vereinigte Hagelversicherung VvaG | Volkswohl Bund Lebensversicherung a.G. | *Verband der Versicherungsvereine a.G. e.V.*

Autriche
Österreichische Hagelversicherung VVaG. | TIROLER Versicherung V.a.G. | Vorarlberger Landes-Versicherung V.a.G.

Belgique
AMMA Assurances | AR-CO SCRL | Curalia | Elini | Emani | Ethias | Fédérale Assurance | Integrale CCA | P&V Assurances SCRL | SECUREX Vie | *UAAM (Union des Associations d'Assurances Mutuelles)*

Bulgarie
SiVZK (Trade Union Mutual Insurance Co-operation - TUMICO)

Danemark
ALKA | Danske Fiskeres Forsikring G/S | GF Forsikring | Købstædernes Forsikring | LB Group | Sygeforsikringen "danmark" | Thisted Forsikring | Tryggingarfelagid Føroyar

Espagne
ASEMAS | FIATC Mutua de Seguros y Reaseguros a Prima fija | MUSAAT Mutua de Seguros a prima fija | MUSSAP Mutua de Seguros y Reaseguros a prima fija | Mutua de Propietarios Mutua de Seguros y Reaseguros a prima fija | Mutua Madrileña Automovilista SSPF | Mutua MMT Seguros Sociedad Mutua de Seguros a prima fija | Mutual Medica De Catalunya i Balears (MPS) | Previsión Sanitaria Nacional (PSN) | Seguros Lagun Aro S.A.

Finlande
Ålands Ömsediga Försäkringsbolag | Fennia Mutual Insurance Company | LähiTapiola Insurance Group

France
Caisse d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics | Caisse Mutuelle Marnaise d'Assurance (CMMA) | CGPA | Covéa SGAM (MMA, GMF, MAAF) | IMA SA (Inter Mutuelles Assistance) | L'Auxiliaire | L'Etoile | MACIF | MAIF | MATMUT | Mutuelle de Poitiers Assurances | Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF) | Réunion des Mutuelles d'Assurances Régionales (REMA) | SHAM (Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles) | Thélem assurances | Union Mutualiste Retraite (UMR) | *FNMF (Fédération nationale de la Mutualité Française)* | *GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances)* | *ROAM (Réunion des Organisations d'Assurance Mutuelle)*

Grèce
Syneteristiki Insurance Co.

Hongrie
KÖBE

Irlande
ECCU Assurance Co. Ltd | Irish Public Bodies Mutual Insurance Ltd

Italie
ITAS Group | Società Reale Mutua di Assicurazioni | Unipol Gruppo

Luxembourg
BlueRe | NIRA

Pays-Bas
Achmea | EOC onderlinge schepenverzekring U.A | N.V. Univé Schade | Onderlinge Univé Dichtbij U.A. | OOM Holding NV | *Platform Onderlinge Verzekeraars*

Pologne
TUW SKOK | TUW TUW

Portugal
Mutua dos Pescadores

Sénégal
Groupe SONAM Assurances

Slovénie
Vzajemna Mutual Insurance Company

Suède
AFA Life | Folksam | Länsförsäkringar

Suisse
Emmental Versicherung | Mutuelle Vaudoise | Swiss Mobiliar Holding Ltd.

Turquie
Koru Sigorta Kooperatifi

Observateurs
Euresa EEIG | QBE Re (Europe) Ltd Secura Branch | Swiss Reinsurance Company

Nouveaux membres depuis juin 2015
Curalia (BE)
Previsión Sanitaria Nacional (PSN) (ES)

** Les membres de l'AMICE en caractères italiques sont des associations nationales.*

Membres de l'AMICE au 22 mars 2016

L'AMICE compte plus de 100 membres, dont six associations nationales d'assureurs mutuels. Ces associations elles-mêmes représentent 700 assureurs mutuels et coopératifs.

L'adhésion active à l'AMICE est ouverte aux assureurs mutuels et coopératifs européens et à leurs associations nationales.

L'adhésion en tant que membre associé est ouverte aux assureurs mutuels et coopératifs non européens. Les autres parties intéressées peuvent demander le statut d'observateur.

Les membres de l'AMICE sont des assureurs de toutes tailles (des plus grands aux plus petits acteurs européens du secteur) et de toutes branches d'activité (vie, automobile, santé, agriculture, etc.).



amice
L'AVANTAGE MUTUEL

Association des Assureurs Mutuels et
Coopératives d'Assurance en Europe aisbl
Rue du Trône 98 I B-1050 Bruxelles I Belgique
T: +32 2 503 38 78 I F: +32 2 503 30 55
secretariat@amice-eu.org I www.amice-eu.org

FSC
www.fsc.org
MIX
Paper from responsible sources
FSC® C012419